

SELECTION DE CONSULTANT

DOSSIER DE DEMANDE DE PROPOSITIONS

MISSION ASSISTANCE TECHNIQUE
TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE

ASSILASSIME SOLIDARITE

TOGO

OCTOBRE 2019

Avec l'appui financier de



DDP N°: ASSILASSIME/03/2019/TOGO/FA

TABLE DES MATIÈRES

Section 1. Lettre d'invitation	2
Section 2. Note d'information aux Consultants.....	2
Section 3. Proposition technique - Tableaux types.....	5
Section 4. Proposition financière - Tableaux types.....	Erreur ! Signet non défini.
Section 5. Termes de référence.....	6

Section 1. Lettre d'invitation

Montrouge, le 08/10/2019

Madame/Monsieur,

1. La Fondation Grameen Crédit Agricole a obtenu un financement (ci-après dénommé « les fonds ») de l'Agence française de Développement (ci-après dénommée « l'Agence »), en vue de financer en partie le coût du Programme d'assistance technique de la Facilité Africaine, et se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du présent Marché.

2. La Fondation sollicite maintenant des propositions en vue de la fourniture des services de consultants ci-après : Mission Assistance Technique d'Appui à la Réalisation d'une Etude sur la transformation institutionnelle pour ASSILASSIME SOLIDARITE – Togo. Pour de plus amples renseignements sur les services en question, veuillez consulter les Termes de référence à la Section 5 du document.

3. La présente Demande de propositions (DP) est lancée sur une base ouverte à tout prestataire de services qualifié.

4. Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFQC ») et conformément aux procédures décrites dans la présente DP.

5. La présente DP comprend les sections suivantes :

Section 1 - La présente Lettre d'invitation

Section 2 - Note d'information aux Consultants

Section 5 - Termes de référence

6. Veuillez avoir l'obligeance de nous faire savoir, dès réception :

- a) que vous avez reçu cette lettre d'invitation ;
- b) si vous soumettez une proposition seul ou en association. Et
- c) quels sont les points forts de votre candidature

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pierre CASAL RIBEIRO

Chargé de programme Assistance Technique & Microassurance

Section 2. Note d'information aux Consultants

DONNEES PARTICULIERES

Clause du texte

- 1.1 Nom du Maître d'Ouvrage : Grameen Crédit Agricole Microfinance Foundation représentée par Pierre CASAL RIBEIRO, Chargé de Programme Assistance Technique & Microassurance
- Mode de sélection : Sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFOC »)
- 1.2 Nom, objectifs et description de la mission : Mission Assistance Technique d'Appui à la Réalisation d'une Etude sur la transformation institutionnelle pour ASSILASSIME SOLIDARITE – Togo
- 1.3 Le Maître d'Ouvrage fournit les intrants suivants : Tout document disponible qui pourrait être utile à la bonne conduite de la mission
- Des éclaircissements peuvent être demandés jusqu'à 2 (deux) jours avant la date de soumission.
- Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées à l'adresse suivante : Fondation Grameen Crédit Agricole, 72 avenue Gabriel Péri, 92100 Montrouge, France
Et de préférence par email: pierre.casalribeiro@credi-agricole-sa.fr; ami.faciliteafricaine@credit-agricole-sa.fr; ediop@devfi-performances.com
- 3.1 Les propositions seront soumises dans la langue suivante : Français.
- 3.3 i) Le nombre de jours de travail de personnel spécialisé nécessaires à la mission est estimé à : 15 jours
- iii) Le personnel clé doit posséder au minimum l'expérience suivante : 5 années d'expérience dans le secteur de la microfinance avec des connaissances approfondies en supervision et régulation des institutions de microfinance avec la conduite de missions similaires idéalement en Afrique de l'Ouest et plus particulièrement au Togo
- v) Langue(s) de rédaction des rapports afférents à la mission : Français
- 3.4 vii) La formation constitue un élément important de cette mission : non
- 3.8 La composante du prix correspondant à des dépenses locales doit être libellée en Euro et si possible dans la monnaie nationale (FCFA).
- Le Soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des prestations, dénommées "monnaies étrangères" ci-après et dans le Marché, indiquera en Euro le montant de l'offre nécessaire pour couvrir les besoins en monnaies étrangères.
- 3.10 Les propositions doivent demeurer valides 60 jours après la date de soumission.

- 4.3 Les Consultants doivent soumettre une version électronique de chaque proposition
- 4.5 Les propositions doivent être soumises au plus tard à l'adresse, la date et à l'heure suivantes : pierre.casalribeiro@credit-agricole-sa.fr; ami.faciliteafricaine@credit-agricole-sa.fr; ediop@devfi-performances.com ; au plus tard le 28 octobre 2019 à 10 H (heure locale de Paris)
- 5.1 Tout complément d'information au Maître d'Ouvrage doit être envoyé à l'adresse suivante : Pierre CASAL RIBEIRO, Fondation Grameen Crédit Agricole, 72 avenue Gabriel Péri, 92100 Montrouge, France
Email: pierre.casalribeiro@credit-agricole-sa.fr; ami.faciliteafricaine@credit-agricole-sa.fr; ediop@devfi-performances.com
- 5.3 Le nombre de points attribué pour chaque critère et sous critère d'évaluation est le suivant : (valeurs indicatives)

	<u>Points</u>
i) Expérience des Consultants pertinente pour la mission	[5 - 10]
ii) Conformité aux Termes de référence, du plan de travail et de la méthode proposés	[20 - 50]
iii) Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission	[30 - 60]
iv) Qualité du programme de transfert de connaissances (formation) ; optionnel	[0 - 10]
v) Participation locale (en termes de représentation des nationaux parmi le personnel clé proposé par les sociétés étrangères et locales ; maximum 10 points) ; optionnel	[0 - 10]
Total :	100

Le nombre de points attribué pour chaque sous-critère d'évaluation des qualifications du personnel est le suivant :

	<u>Points</u>
i) Qualifications d'ordre général	[20 - 30]
ii) Pertinence pour le projet	[50 - 60]
iii) Expérience de la région et connaissance de la langue	[10 - 20]
Total :	100

Le score technique minimum requis est de : 70 points

- 5.7 Monnaie utilisée pour la conversion des prix : Euro _____

- 5.8 Les poids respectifs attribués aux Propositions technique et financière sont :
T = 0,8, et
P = 0,2

6.1 Les négociations ont lieu à l'adresse suivante : Fondation Grameen Crédit Agricole, 72 avenue Gabriel Péri, 92100 Montrouge, France

Egalement par mail, téléphone ou Skype _____

7.2 Le début de la mission est prévu pour novembre 2019 mais la date précise sera à définir à : Lomé - Togo _____

Section 5. Termes de référence

A/. Contexte

Assilassimé Solidarité est une institution de microfinance sociale qui a été créée sous la forme juridique « Association loi 1901 » de droit togolais sous le récépissé n°1537/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 28.12.2012.

Elle a été promue par Entrepreneurs du Monde, une ONG Française créée en 1998 suivant le récépissé N°2400 du 19 juin 1998 dont le siège social est basée à Vaulx-en-Velin (France) et qui œuvre dans les domaines de la microfinance sociale, de l'accès à l'énergie et de l'appui aux très petites entreprises. Entrepreneurs du Monde est enregistrée au Togo au niveau du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, en tant que représentation d'association étrangère sous le récépissé N°51, adopté le 1er juin 2012.

Elle a obtenu l'agrément d'exercer l'activité de microfinance notamment l'agrément de crédit direct sous le numéro n°173/MEFPD/SG/CAS-IMEC délivré par le Ministère de l'Économie et des Finances togolais.

Assilassimé Solidarité cible les personnes exclues de l'offre classique de microfinance. Elle porte une attention particulière aux couches vulnérables telles que les personnes vivant avec le VIH, les personnes en situation de handicap, les femmes veuves, les portefaix... et développe pour ce faire une méthodologie très spécifique alliant services financiers (crédit, éducation financière ...) et socio-économiques (formations, conseil à la gestion d'activités génératrices de revenu). Au 30 juin 2019, Assilassimé Solidarité a enregistré un encours de crédit de 1,8 milliards de FCFA (2,79millions d'euros) pour 18 609 emprunteurs actifs.

Assilassimé solidarité bénéficie de la Facilité Africaine lancée par la Fondation Grameen Crédit Agricole avec l'appui financier de l'Agence Française de Développement. Ce programme cible des institutions de taille moyenne, ayant un potentiel de développement, mais présentant des faiblesses qui ne les rendent pas encore éligibles au financement de la Fondation, selon ses critères actuels. Ainsi, le dispositif entend mettre à la disposition de ces IMF, un prêt associé à un programme d'assistance technique, afin d'accompagner leur développement institutionnel et élargir la portée de leurs activités et leur permettre à terme de devenir éligibles au financement de la Fondation.

Assilassimé Solidarité a atteint l'autosuffisance opérationnelle et fait régulièrement croître son portefeuille. Afin de trouver des partenaires financiers pour l'accompagner dans sa croissance, Assilassimé Solidarité envisage de changer de statut juridique, pour passer d'association à celui de société. Ce changement de statut aurait de nombreuses implications pour Assilassimé Solidarité qu'il convient d'identifier et d'anticiper.

B /. Les principaux objectifs

L'objectif général de cette mission est d'étudier la possibilité pour Assilassimé Solidarité de passer du statut d'association à celui de société. La mission devra déterminer les conséquences d'une telle transformation, notamment sur la mission sociale de l'institution, la fiscalité et les obligations prudentielles, ainsi que les étapes pour y parvenir.

C/. Activités à réaliser dans le cadre de la mission

Sur la base de son expertise en réglementation des institutions de microfinance, le Consultant proposera les activités utiles à l'atteinte des objectifs indiqués et des résultats attendus. Ces activités comprendront notamment :

- Présentation des options institutionnelles possibles pour Assilassimé Solidarité, avec une analyse des avantages et inconvénients de chacune
- Evaluation des impacts et notamment des coûts d'une telle transformation pour Assilassimé Solidarité : fiscalité, supervision, obligations prudentielles...
- Proposition d'un plan d'action détaillé pour réaliser la transformation institutionnelle

D/. Résultats attendus

A la fin de la mission :

- L'IMF a une vision claire des avantages et inconvénients des différentes options institutionnelles et est en mesure de décider du statut juridique le plus adapté
- Les coûts et impacts d'une telle transformation sont identifiés
- Un plan d'action est disponible pour parvenir à cette transformation

E /. Livrables attendus

Les produits livrables attendus sont les suivants :

- Etude sur la transformation institutionnelle d'Assilassimé Solidarité
- Plan d'action détaillé de la transformation

F/ Indications supplémentaires.

Le consultant soumettra une offre technique et financière au plus tard le 28 octobre 2019.

La durée maximale de l'intervention du consultant est de 2 mois à partir de la date de signature du contrat.